



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

ADEAR 09

Question écrite n° 40170

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la récente baisse des montants des subventions publiques allouées aux structures associatives d'accompagnement des nouveaux paysans. M. le député a en effet été sollicité par l'ADEAR 09, association créée en 2006, qui accompagne gratuitement des porteurs de projets agricoles, par une aide administrative, logistique, informationnelle et humaine. L'ADEAR, promotrice d'une agriculture paysanne, rémunératrice du travail et à taille humaine, reçoit surtout des personnes non issues du milieu agricole (ces derniers représentent 90 % des porteurs de projets en Ariège), connaissant mal le milieu agricole. Le soutien apporté par cette structure permet à ces derniers de mieux cerner le métier, de se former convenablement et d'éviter ainsi les échecs professionnels. L'attrait pour le monde agricole, la volonté d'un retour à la terre et d'une relocalisation de l'alimentation apparaissent comme une tendance majeure des dernières années, tendance confirmée sur le terrain par la hausse du nombre de personnes accompagnées par l'ADEAR 09, soit plus de 200 par an aujourd'hui. M. le député prend acte du fait que le ministère a récemment identifié et pris en compte cette tendance, par la mise en place d'une campagne publicitaire massive pour valoriser les « entrepreneurs du vivant ». Cela s'inscrit, à plus forte raison, dans un profond renouvellement démographique du monde agricole, qui conduira la moitié des agriculteurs à la retraite au cours des cinq à dix prochaines années. Toutefois M. Larive dénonce avec vigueur la baisse des aides allouées aux structures d'accompagnement à l'agriculture paysanne. L'ADEAR 09 témoigne en effet d'une baisse de 20 %, pour 2020, des financements dont elle bénéficie par l'État, via l'accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture. Elle accuse également une diminution de ses subventions régionales, passant de 40 000 euros en 2020 à 23 800 euros en 2021, auxquelles il faut ajouter des complexités administratives croissantes pour les demandes de subventions. De manière plus générale, M. le député s'inquiète d'une dichotomie entre la volonté affichée du ministre - le développement d'une agriculture rémunératrice pour les travailleurs et respectueuse de l'environnement -, et les moyens consacrés à atteindre ces objectifs. M. Denormandie aime à communiquer sur une augmentation de 30 %, sur les cinq prochaines années, des aides allouées à la conversion en bio. Mais il s'agit d'une enveloppe globale, ne prenant nullement en compte une probable hausse du nombre de demandeurs d'aide. Ainsi, chaque agriculteur touchera individuellement moins. De même, la suppression progressive des aides au maintien en bio provoque des difficultés financières pour de nombreuses fermes bio, qui probablement embaucheront moins, n'auront plus les moyens de renouveler leur matériel et auront des revenus moins importants (le contraire des objectifs portés lors de la loi Egalim). M. le député partage la volonté du ministre d'augmenter les surfaces en bio et de diminuer la part de produits bio importés, mais cet objectif ne doit pas être conduit au détriment du soutien public de long terme aux agriculteurs bio déjà installés depuis plus de cinq ans. M. le député soutient la nécessité de rehausser les moyens financiers alloués aux structures d'accompagnement à l'agriculture paysanne comme l'ADEAR09, et à remettre en place un dispositif de soutien durable des porteurs de projets agricoles rémunérateurs et respectueux de l'environnement. Il en va de la souveraineté alimentaire, du dynamisme des territoires ruraux, mais également de la soutenabilité économique, sanitaire et environnementale. Il l'interroge sur les raisons qui l'ont conduit à réduire le soutien accordé aux structures comme l'ADEAR et sur les alternatives à l'accompagnement qu'elles effectuent aujourd'hui qu'il propose.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40170

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5661

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)